

BUREAU EXÉCUTIF TÉLÉPHONE

JEUDI 20 MAI 2021

Membres Présent(s)	CORDIER Yves, DE JAEGERE Laurence, DESMET Joëlle, DUPONT Anne-Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LEGRAND Christophe, MENTRE Loïc, SAEZ Eric, SERRANO Didier
Invité(s) à titre consultatif	FRITSCH Guillaume, MAZE Benjamin, SAINT-JEAN Bernard, ZIMMER Stéphane
Absent(s) excusé(s)	

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présents, dont le Président et au moins le Secrétaire Général ou le Trésorier Général, le Président Cédric GOSSE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

1. Epreuves nationales	1
1.1. Cagnes sur Mer	1
1.2. Valence	1
1.3. Modification de la règle des montées /descentes	2

1. Epreuves nationales

1.1. Cagnes sur Mer

Des échanges ont eu lieu avec la Préfecture des Alpes Maritimes, la Préfecture donnerait l'autorisation d'organiser sous réserve de la mise en place d'un départ par vague de 50 concurrents et du respect des jauges.

La prochaine réunion de calage entre l'Organisateur, la Police Municipale, et la Police Nationale est programmée le vendredi 21 mai. Une ultime réunion entre la F.F.TRI. et la Préfecture est planifiée quant à elle, le vendredi 21 mai après midi

1.2. Valence

Au vu des dernières annonces et de la jauge de 50 participants par vague jusqu'à la date du 9 juin, la Commission Nationale Sportive propose de mettre en place une réglementation spécifique pour l'épreuve de Grand Prix de Duathlon de Valence du 6 juin prochain :

- **Conditions de participation :**

- chaque équipe devra présenter 3 athlètes au départ (au lieu de 3 à 5 habituellement) ;
 - chaque équipe devra être composée d'un athlète de nationalité française au départ de la course (applicable également pour les clubs de D2) ;
 - aucun athlète supplémentaire ne pourra participer à la compétition.
- **Conditions de course :**
 - le port de masque est obligatoire jusqu'à l'entrée dans la zone d'appel
 - **Classement de l'étape :**
 - la règle spécifique aux pénalités de points en cas d'équipe incomplète ne s'applique pas ;
 - le classement club sera calculé sur le classement des deux premiers athlètes de l'équipe selon le mode de calcul déjà en vigueur

Les membres du BE valident cette proposition.

1.3. Modification de la règle des montées / descentes

En cette saison particulière, il existe un risque que l'équipe ne puisse prendre le départ d'une étape pour cause d'infection au Covid-19 ou mise en quarantaine. A ce titre, certaines équipes pourraient se voir rétrograder en division inférieure à la fin de la saison.

La Commission Nationale Sportive formule donc les propositions suivantes (applicables aux Division 1 et 2) :

- Supprimer les descentes pour la saison 2021
- Réduire à 2 les clubs pouvant prétendre à la montée, ce qui entraînerait des Championnats à 18 clubs par Division
- Revenir à une situation normale de 16 clubs en 2023 en ajoutant une descente supplémentaire (4) sur les deux saisons suivantes.

Les membres du BE valident cette proposition.

Le Président GOSSE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Cédric GOSSE
Président

Didier SERRANO
Secrétaire Général